



## sous location non déclarée

Par **aieaie**, le **14/07/2009** à **15:30**

Bonjour,

J'ai récupéré un studio en sous location non déclarée avec le locataire principal nous avons convenue pour une période de minimum 3 mois.

Le locataire principal ingrat et de mauvaise foi désire revenir plutôt que prévu dans son studio il m'annonce cela subitement. Hors je suis stagiaire...

Nous n'avons jamais eu de soucis auparavant j'ai toujours payé le loyer juin et juillet donc je dispose de preuve de paiement car j'ai payé par banque avec communication loyer du ... et je dispose d'un document écrit de sa part signé que j'avais demandé pour avoir une trace bien que la sous location soit non déclarée lors de mon emménagement... J'ai entendu dire que si je peux prouver que je paie la totalité du loyer et c'est le cas et ma présence au domicile de 48 H il ne peut m'expulser comme cela ... car lui-même était dans l'illégalité...???? J'ai appelé l'agence qui gère le bien mais de façon anonyme tant que le loyer est payé il ne lancera pas de procédure ... Au pire il ne renouvellera pas le contrat de bail ..

Le locataire principal me menace de me frapper ( je suis une femme ) si je quitte pas le studio .. J'ai peur pour mes affaires personnelles ... Que faire ? à qui m'adresser ?

Je vous remercie d'avance

Par **jeetendra**, le **14/07/2009** à **17:17**

bonjour, juridiquement le contrat n'est pas à votre nom, aux yeux du bailleur et de son représentant vous n'existez pas, le locataire principal est dans l'illégalité en vous sous louant son logement, contactez l'Adil de Paris, adresse ci-dessous, courage à vous, cdt

l'ADIL 75 :

46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS

Tel : 01 42 79 50 51 de 9h à 18h